

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	900	900		
	Fonds commercial	260 000		260 000	780 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				165 000
	Constructions	112 181	77 561	34 620	1 214 740
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	94 259	80 967	13 292	97 901
	Autres immobilisations corporelles	257 876	170 781	87 096	219 880
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 300		1 300	3 775
	Total de l'actif immobilisé (III)	726 516	330 209	396 307	2 481 296
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	39 250		39 250	40 000
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	8 624		8 624	5 950
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 630 194		1 630 194	36 017
	Charges constatées d'avance				10 675
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	38 610		38 610	23 348
	Total de l'actif circulant (IV)	1 716 678		1 716 678	115 990
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 443 194	330 209	2 112 985	2 597 286

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	1 300	3 775
(2) dont créances à moins d'un an	1 630 194	46 692

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 97 000)	97 000	97 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	9 700	9 700
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(329 690)	(133 010)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(511 170)	(196 680)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	(734 160)	(222 990)
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	135 522	137 569
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	470 663	400 147
	Dettes fiscales et sociales	584 173	595 898
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 656 787	1 686 662
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	2 847 145	2 820 276
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	2 112 985	2 597 286
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 780 049	2 702 956
(2)	Dont emprunts participatifs		

2MR

SARL au capital de 97 000 euros,

immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 837 923 408,

dont le siège social est situé RUE DU CENTRE, C/O PROMOCONSULTING, 20217 SAINT-FLORENT

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

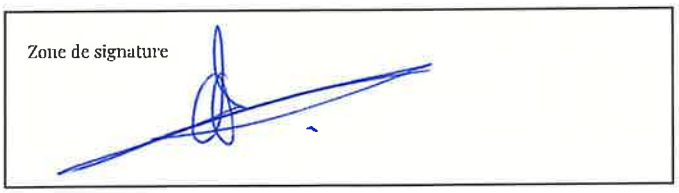
L'Assemblée générale, après avoir rappelé que les comptes annuels font ressortir une perte de 511 169,61 euros, décide que ladite perte sera intégralement affectée au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de -840 859,74 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Gérant



Certifié conforme